

## Produits accessoires exceptionnels

Par alibert veronique, le 05/01/2018 à 12:56

Bonjour,

Je suis locataire gérante d'un promocash, j'ai donne ma lettre pour arreter notre collaboration. J'ai recu pendant deux ans des P A E, je sais qu'il existe un article de loi par lequel, le groupe ne peux en aucun cas me reprendre cet argent qui me m'a en aucun enrichi car il n'a servi qu'à équilibrer le Bilan.

Pouvez vous me le confirmer.

Cordialement